

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2019,
- 2- Année 2020 : abonnements divers,
- 3- Subventions aux associations pour 2020,
- 4- Programme de voirie 2020,
- 5- Demande d'autorisation de voirie – M. VILLIOT et Mme CHICHIGNOUD,
- 6- Syndicat Départemental d'Energie – Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies,
- 7- Leff Armor Communauté – Développement économique et emploi – Reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activités,
- 8- Leff Armor Communauté – Développement économique et emploi – Reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités aménagées par Leff Armor,
- 9- Bureau de vote – Elections municipales – les 15 et 22 mars 2020,
- 10- Affaires diverses.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2019

**Validation du conseil**

2- Année 2020 – Abonnements divers

Monsieur le Maire présente les divers abonnements pour l'année 2020 :

Organisme	Cotisation 2020
La Vie communale	118.40 €
Journal Officiel	169.00 €
AMF	183.72 €
Berger Levrault	603.28 €
SAS SACPA (fourrière animale)	858.79 €

**Accord du conseil**

### 3- Subventions aux associations pour 2020

Monsieur le Maire propose aux élus de voter les subventions aux associations pour l'année 2020 :

<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	<b><u>Montant 2020</u></b>
<b><u>ASSOCIATIONS COMMUNALES</u></b>	
Association Club Sans Soucis	320.00 €
Association des chasseurs Gommenec'h	320.00 €
Comité d'Animation	510.00 €
Football Club Gommenechois	425.00 €
Gouanarc'h Gwechal	Pas de demande
Artistes et Compagnie	Pas de demande
Essentielle Santé	Pas de demande
La Source	Pas de demande
Roz Aer	320.00 €
Comité d'Animation / Football Club Gommenechois – Subvention exceptionnelle – Organisation course voitures à pédales	1 000.00 € (500.00 € versés à chacune des associations)
<b><u>AUTRES ASSOCIATIONS</u></b>	
Société de pêche (APPMA)	23.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Ligue contre le cancer	80.00 €
Bleuets de France	77.00 €
Leucémie espoir 22	23.00 €
Association des Paralysés de France	23.00 €
Secours catholique	60.00 €
Secours populaire	60.00 €
Restos du Cœur	60.00 €
Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp	526.00 €
Subvention Pierre Le Bigaut	100.00 €
Les Randonneurs du Leff	150.00 €
Elève collège/lycée voyage (par élève)	30.00 €

**Accord du conseil**

#### **4- Programme de voirie 2020**

Monsieur Philippe GAUTIER, Adjoint à la voirie, propose, suite à la commission de voirie organisée en début d'année, de réaliser un programme de curage pour l'année 2020. Le montant des travaux est estimé à 30 000.00 €.

En ce qui concerne la numérotation des lieux-dits de la commune, Monsieur GAUTIER informe que les numéros devraient être posés au printemps prochain.

#### **Accord du conseil**

#### **5- Demande d'autorisation de voirie – M. VILLIOT et Mme CHICHIGNOUD**

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur VILLIOT et Madame CHICHIGNOUD, qui souhaitent créer un accès sur leur parcelle B 1009a rue du Leff en Gommenec'h.

#### **Accord du conseil**

#### **6- Syndicat Départemental d'Energie – Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie**

Les références réglementaires tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019. Les articles 3, 7 et 10 sont modifiés.

Les modifications concernent les points suivants :

Utilisation de la plateforme SMAE (Suivi des Marchés d'Achat d'Energies)

Mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés :

- Pour le gaz au 01/01/2021,
- Pour l'électricité au 01/01/2022

Ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'accepter les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie, annexées à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement.**

#### **7- Leff Armor Communauté - Développement économique et emploi: Reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activité**

Les communes membres de Leff Armor perçoivent le produit des taxes foncières acquittées par les entreprises installées sur les zones d'activités économiques.

L'article 29 de la loi du 10 janvier 1980 prévoit en son point II la possibilité de mettre en œuvre, au profit d'un EPCI, des reversements de tout ou partie des taxes foncières communales issues de zones d'activités créées ou gérées par l'EPCI.

Il est proposé que 66.67 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune sur les zones d'activités situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension (à compter du 01/01/2019) soit reversée à Leff Armor Communauté.

Les zones concernées sont les zones économiques telles que définies au PLUIH. L'année fiscale de référence sera l'année 2018.

Le montant du reversement au titre de l'année N est calculé en appliquant à 66.67 % de la valeur en N des bases nettes d'imposition des entreprises concernées (hors revalorisations Loi de Finances pour les extensions), le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté par la commune pour cette même année, soit :

Montant du reversement (année N) = (Bases nettes d'imposition (Année N)  
des entreprises concernées, hors revalorisations Loi de Finances pour les  
extensions\*66.67 %\* Taux communal TFPB de l'année N.

Les versements seront établis sur une base annuelle. En application des dispositions de l'article 29 de la Loi du 10 janvier 1980, le potentiel fiscal de chaque commune et groupement doté d'une fiscalité propre est corrigé symétriquement pour tenir compte du reversement effectué.

**Vu l'article 11 II et 29 de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,**

**Vu l'avis de la commission développement économique du 28 novembre 2019,**

**Vu la délibération du conseil communautaire de Leff Armor en date du 16 décembre 2019,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a décidé :**

➤ **d'émettre un avis favorable sur le principe de reversement au profit de Leff Armor de 66.67 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune sur les zones d'activités situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension,**

➤ **de préciser que les zones concernées sont les zones économiques telles que définies au PLUIH, et que l'année fiscale de référence est l'année 2018.**

#### **8- Leff Armor Communauté - Développement économique et emploi : Reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités**

L'article L.331-2 du code de l'urbanisme prévoit la possibilité d'un reversement du produit de la taxe d'aménagement à l'EPCI qui a en charge les équipements publics.

Il est ainsi proposé que la totalité de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune depuis le 1er janvier 2019, sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor, soit reversée à Leff Armor Communauté.

Les communes sont invitées à valider le contour proposé des zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor.

**Vu l'article L.331-2 du code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité d'un reversement du produit de la taxe d'aménagement à l'EPCI qui a en charge les équipements publics,**

**Vu l'avis de la commission développement économique du 28 novembre 2019,**

**Vu les propositions de contours des zones d'activités communautaires tels que joints en annexe,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur le principe de reversement au profit de Leff Armor de la totalité de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor.**

#### **9- Bureau de vote – Elections Municipales – les 15 & 22 mars 2020**

##### **Composition du bureau :**

**Président** : Alain HERVIOU

**Assesseurs** : Philippe GAUTIER et Jean TOURNEMINE

**Secrétaire** : Erwan LANCIEN

## Permanences

<b>8h00 - 10h30</b>	Alain HERVIOU – Yvon MORICE – Aurélie STEPHAN
<b>10h30 - 13h00</b>	Suzel CHERIAUX – Stéphane BOIZARD – Jean-Pierre CHAMPION
<b>13h00 - 15h30</b>	Jean TOURNEMINE – Véronique HELLO – Erwan LANCIEN
<b>15h30 - 18h00</b>	Philippe GAUTIER – Michel BEAUVERGER – Christelle LE GONIDEC

### 10- Affaires diverses

#### ➤ Course Etoile de Tressignaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la course Etoile de Tressignaux passera dans le bourg le samedi 7 mars prochain.